Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	20
Votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre 2025 à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUÉRARD, Jean-Yves GOUILLET, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Valérie BERRÉE, Pascal MOISAN, Sophie CHAPRON, Nicolas VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER

Excusés ayant donné procuration : Véronique DUTAY à Bernard ETHORÉ, Sophie RICHARD à Chantal PERSAIS, Anne BRIONNE à Sylvie LEROY, Thierry BERTRAND à Odette GUILLARD, Julien CHARON à Audrey GRUEL, Anaïs ANGÉ à Sophie CHAPRON, Julien BOIVIN à Pascal MOISAN

Absents : Frédéric PAULY, Vanessa BEAUJOUAN

A été nommée secrétaire : Pascal MOISAN

2025-1112-105 – Aménagement – cadre de vie : projet d'éclairage du terrain de football et de la piste d'athlétisme – convention avec le SDE 35 pour une délégation de MOA

La Collectivité de Bréal Sous Montfort, a transféré au SDE35 sa compétence éclairage, le SDE35 est donc désormais compétent et maître d'ouvrage des travaux concernant l'éclairage public sur la Collectivité.

Dans ce cadre, la Collectivité a sollicité le SDE35 car elle porte un projet d'éclairage de son terrain de football et de sa piste d'athlétisme, qui va nécessiter des travaux d'éclairage public qu'elle souhaite réaliser par ses moyens propres.

Par conséquent, les Parties doivent conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SDE35 à la Collectivité, afin que la Commune puisse réaliser les travaux d'éclairage public concernant son projet de terrain de football.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112105-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention joint en annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment la convention et ses éventuels avenants

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Pascal MOISAN